



STATISTIQUES ET INDICATEURS

RETOUR A L'EMPLOI APRÈS FORMATION PAYS DE LA LOIRE - 4ÈME TRIMESTRE 2022



AU 4ème TRIMESTRE 2022
LE TAUX DE RETOUR A L'EMPLOI
6 MOIS APRÈS FORMATION
EST DE

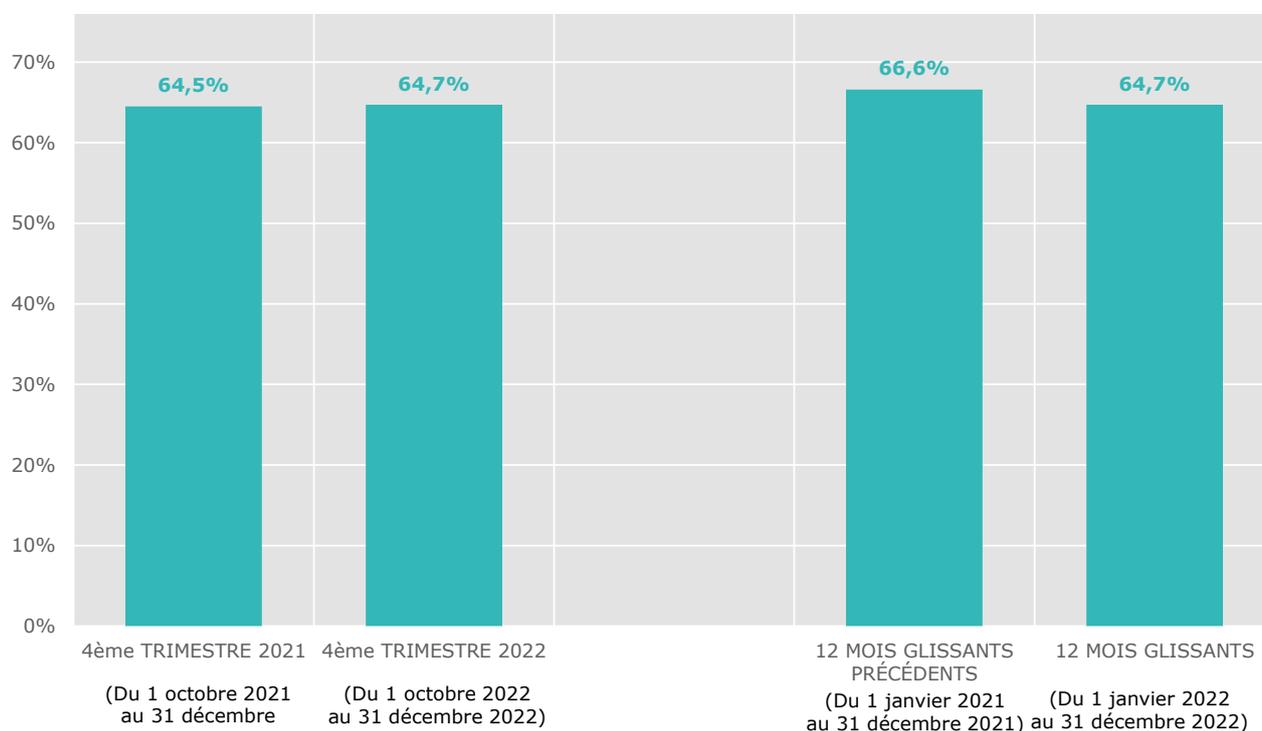
64,7%

Entre octobre 2022 et décembre 2022, **12 282** demandeurs d'emploi sont sortis d'une formation en Pays de la Loire. Parmi eux, **64,7%** ont eu accès à un emploi au cours des six mois qui ont suivi la fin de la formation, soit **7 951** retours à l'emploi sur un trimestre. Le taux d'accès à l'emploi six mois après formation est en très légère hausse sur un an : **+0,2 point** par rapport au 4ème trimestre 2021.

Au niveau national, sur les **254 280** demandeurs d'emploi sortants de formation lors du 4ème trimestre 2022, ils sont **55,3%** à accéder à l'emploi dans les six mois. Ce taux est bien inférieur à celui de la région. L'évolution nationale connaît une baisse sur un an avec **-1,5 points**, contrairement à la région Pays de la Loire.

Sur douze mois glissants, de janvier 2022 à fin décembre 2022, le taux d'accès à l'emploi dans les six mois suivant la fin de formation atteint **64,7%** en Pays de la Loire, soit une diminution de **-1,9 points** par rapport à la même période précédente.

GRAPHIQUE 1 :
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LA FIN D'UNE FORMATION



TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DÉTAILLÉ

Le taux de retour à l'emploi varie selon les caractéristiques du stagiaire.

Les demandeurs d'emploi seniors et jeunes de moins de 25 ans affichent des taux nettement plus faibles que les autres demandeurs d'emplois, avec respectivement **56,2%** et **62,2%** d'entre eux retrouvant un emploi dans les six mois. Leur évolution annuelle est stable avec **+0,2 point** pour les demandeurs d'emploi jeunes et **+0,0 point** pour les seniors.

Les demandeurs d'emploi âgés de 30 à 39 ans et ceux de 40 à 49 ans affichent les taux de retour à l'emploi les plus importants ce trimestre, avec respectivement **68,0%** et **67,8%**, même si leurs évolutions annuelles diffèrent : **-0,6 point** pour la tranche d'âge 30 à 39 ans et **+1,6 point** pour celle des 40 à 49 ans.

Le taux d'accès à l'emploi après formation est plus faible pour les demandeurs d'emploi de longue durée (ayant cumulé 12 mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 mois précédant l'entrée en formation) que pour les autres stagiaires avec respectivement **46,4%** contre **66,7%** des autres stagiaires. De plus, l'évolution annuelle est plus prononcée pour cette population avec une diminution de **-4,9 points**.

De même, les demandeurs d'emploi non qualifiés affichent une situation moins favorable : **58,4%** ont retrouvé un emploi dans les six mois suivant la formation, contre **66,3%** des demandeurs d'emploi qualifiés.

Le type de formation joue aussi un rôle sur le retour à l'emploi. Les taux de retour concernant les AFPR et POEI, deux types de formation préalable à l'embauche, affichent des taux supérieurs, avec respectivement **86,8%** et **93,2%**. Les AIF (Aides Individuelles à la Formation, mobilisables lorsque les autres dispositifs ne peuvent être appliqués) et les formations autres affichent des taux plus faibles, avec respectivement **60,9%** et **62,1%**.

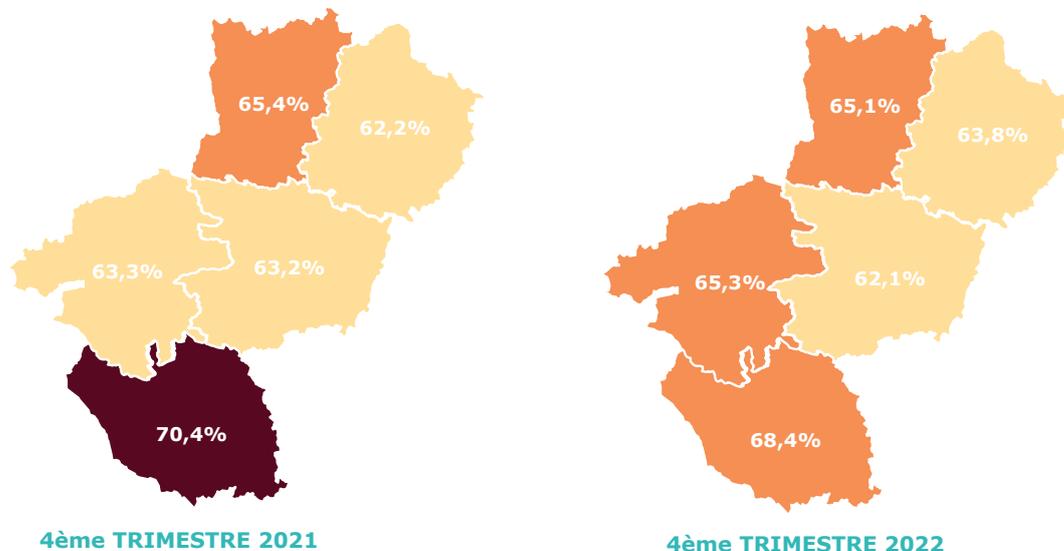
**TABLEAU 1 :
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LA FIN D'UNE FORMATION,
SELON LES CARACTÉRISTIQUES DU DEMANDEUR ET DE LA FORMATION**

	SORTANTS DU 4ème TRIMESTRE 2021	SORTANTS DU 4ème TRIMESTRE 2022	ÉVOLUTION
AGE A L'ENTRÉE DE FORMATION			
Moins de 25 ans	62,0%	62,2%	+ 0,2 pts
Entre 25 et 29 ans	64,8%	66,1%	+ 1,3 pts
Entre 30 et 39 ans	68,6%	68,0%	- 0,6 pts
Entre 40 et 49 ans	66,2%	67,8%	+ 1,6 pts
50 ans et plus	56,2%	56,2%	+ 0,0 pts
ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION			
Autres demandeurs d'emploi	66,0%	66,7%	+ 0,7 pts
Demandeurs d'emploi de longue durée	51,3%	46,4%	- 4,9 pts
NIVEAU DE FORMATION			
Demandeurs d'emploi qualifiés	65,6%	66,3%	+ 0,7 pts
Demandeurs d'emploi non qualifiés	59,1%	58,4%	- 0,7 pts
TYPE DE FORMATION			
AFPR	86,0%	86,8%	+ 0,8 pts
POE Individuelle	90,7%	93,2%	+ 2,5 pts
AIF	59,4%	60,9%	+ 1,5 pts
Autres formations	63,2%	62,1%	- 1,1 pts
Ensemble	64,5%	64,7%	+ 0,2 pts

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DÉTAILLÉ

Les situations de retour à l'emploi six mois après la fin de formation varient entre les départements de la région. La Vendée affiche le taux de retour le plus important avec **68,4%** au 4ème trimestre 2022. La Loire-Atlantique (**65,3%**) et la Mayenne (**65,1%**) affichent également des taux quasi similaires et supérieurs à celui des Pays de la Loire. Quant à la Sarthe (**63,8%**) et le Maine-et-Loire (**62,1%**), ils présentent des taux en deçà de la moyenne régionale (**64,7%**) au 4ème trimestre 2022.

GRAPHIQUE 2
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI PAR DÉPARTEMENT



SOURCE ET DEFINITION

CHAMP

Ensemble des formations suivies par les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, à l'exclusion des formations de remise à niveau/savoirs de base et remobilisation, qu'elles soient financées par Pôle emploi ou par une autre structure, et quelle que soit la rémunération perçue par le demandeur d'emploi.

L'INDICATEUR D'ACCES A L'EMPLOI

Il vise à repérer l'accès à un emploi d'une durée minimale d'un mois au cours des six mois qui suivent la sortie de formation. Il correspond à un indicateur de la convention tripartite. Plus précisément, sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent la fin de leur formation les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- sont en catégorie C (ont déclaré une activité réduite de plus de 78 h) sans être en catégorie A ou B le mois suivant ;
- sont sortis des listes pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- sont en catégorie E en fin de mois ;
- ont une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un contrat de 30 jours ou plus prenant effet entre M+1 et M+6 transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrat de travail temporaire).

NOTE IMPORTANTE : RUPTURE DE SERIE A PARTIR DE 2020

A partir de début 2020, le périmètre de l'indicateur s'élargit et prend en compte l'ensemble des formations suivies à l'exclusion des formations de remise à niveau/savoirs de base et remobilisation, qu'elles soient financées par Pôle emploi ou par une autre structure (ex: Conseil régional), et quelle que soit la rémunération perçue par le demandeur d'emploi. Il en résulte une hausse des volumétries à partir de cette date.

Directeurs de la publication :
Martine CHONG-WA NUMERIC – Jean-Marc VIOLEAU

Responsable de la rédaction :
Vincent RAGOT

Conception et réalisation :
Service SEE – Gaëtan COIRIER
Contact : statsPDL@pole-emploi.fr

Pôle emploi Pays de la Loire
1 rue de la Cale Crucy
44100 Nantes

WWW.POLE-EMPLOI.ORG

